



MAIRIE DE RÉGUSSE
Département du Var
Arrondissement de
Brignoles

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROJET DE PROCES - VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024 A 17H00**

Date de la convocation :
12/04/2024

Nombre de conseillers en
exercice : **23**

Nombre de conseillers
présents : **19**

Nombre de conseillers
représentés : **3**

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois d'avril, à dix-sept heures, dûment convoqué en urgence, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

Etaient présents : Renée JEANNERET Maire, Catherine DAGUET, Frank MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, , Danielle STAES, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Valérie PEY-PATIN, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Nadine QUENNESSON, et Cindy OLIVIER conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain FILIPPI (pouvoir à N. QUENNESSON), Josiane BRENIER (pouvoir à A. DURIEZ), Michel PETIT (pouvoir R. JEANNERET)

Absents : Alain BROSSARD

Madame le maire ouvre la séance extraordinaire à 17 heures 00 minutes.

Madame le maire procède à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Laura BONHOMME est nommée secrétaire de séance et est assistée de Madame Corinne JUSZCZAK Directrice Générale des Services.

Quorum : Madame le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée. Dix-neuf élus étant présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

En raison de la modification du budget primitif principal 2024, Madame le Maire soumet aux membres de l'assemblée la délibération portant l'approbation du budget primitif 2024 du service de l'eau et ses annexes (dossier remis sur table).

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

**Délibération n° 2024 – 012 : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE CONVOCATION D'URGENCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire explique que :

Dans le cadre de cette séance extraordinaire, il conviendra, préalablement au vote des sujets inscrits à l'ordre, d'approuver la procédure de convocation d'urgence du conseil municipal.

Cette saisine en urgence de l'assemblée délibérante est motivée en raison de la tenue, ce jour, de la séance de la commission d'attribution des subventions dans le cadre des opérations susceptibles d'être financées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour l'année 2024. Au cours de cette séance, le dossier de demande de subvention de la commune de Régusse pour le projet piscine sera étudié.

Ainsi, le dossier piscine ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL en 2024 sera présenté dans le cadre de ce nouveau budget primitif 2024. Celui-ci doit être approuvé par les membres du conseil municipal afin que la réserve, prévue au titre des aides apportées par l'État aux collectivités, soit votée.

A ce titre, Madame le Maire informe avoir eu un échange téléphonique avec le Sous-Préfet jeudi soir à 18 h qui a connaissance du non-vote des budgets lors de la séance du 10 avril 2024. Par conséquent, il informe le Maire que ce non-vote a un impact sur les demandes de financement de la commune notamment pour le projet piscine mais aussi pour les autres demandes.

Madame le Maire rappelle que la majorité s'est exprimée favorable pour approuver le projet piscine et les demandes de subventions. Ce dossier ayant fait l'objet de modifications, a été soumis pour avis à différents services et structures, notamment au sein de l'intercommunalité. Ce projet est élément essentiel pour le territoire.

Aujourd'hui, lors de cette séance extraordinaire seuls seront débattus les sujets inscrits à l'ordre du jour et ce, afin de ne pas entacher d'illégalité cette procédure. Le conseil municipal statuera donc sur dossier piscine, le dossier Peirard et sur les dépenses de fonctionnement.

S'agissant du dossier Peirard, Madame le Maire rappelle que la commune, au titre de la DETR, a obtenu une subvention de 111 484, 80 € et que les travaux doivent démarrer cette année, au risque de perdre le bénéfice de la subvention. Les enjeux sur ce dossier sont importants au regard des désordres hydrauliques affectant ce quartier. La réalisation de cette opération est primordiale dès lors qu'elle répond à la nécessité de mettre en sécurité les biens et les habitants de ce quartier.

En réunion de la commission travaux, ce problème a été évoqué à plusieurs reprises, et avant de recueillir l'assentiment de l'ensemble de riverains concernés par cette opération, des modifications sur les tracés ont été effectuées.

Madame le Maire indique que le sous-préfet est dans l'attente du résultat des votes de cette séance dont elle devra transmettre les résultats dès la levée de séance. Il statuera au regard de la position des élus et en tirera les conclusions qui s'imposent.

Dans la continuité de l'urgence, elle soumettra également à l'approbation des membres du conseil les taux d'impositions et les attributions des subventions aux associations.

Sa démarche s'inscrit dans une volonté de permettre aux associations de la commune de bénéficier d'une aide pour financer leurs projets et faire vivre le village.

Madame le Maire donne lecture de la délibération portant approbation du caractère d'urgence au regard de ces considérants.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la procédure d'urgence relative à la convocation du Conseil Municipal pour l'approbation du budget principal et des deux budgets annexes eau et assainissement 2024.

Délibération n° 2024 – 013 : Vote du budget primitif principal 2024

Madame le Maire indique qu'elle ne souhaite pas laisser le village sans budget primitif c'est-à-dire sans la possibilité de poursuivre ces deux projets engagés et mettre ainsi en suspend l'activité de la commune et les services de la collectivité. Le projet de budget primitif qui va être proposé a été élaboré a minima tenant compte des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement.

Avec un focus sur le projet piscine, les travaux au Quartier du Peirard, le fonctionnement du service animation, périscolaire et extra-scolaire pour permettre aux parents d'aller travailler et confier leurs enfants au service animation.

Au-delà des enjeux du territoire, les élus doivent avoir conscience des conséquences de leur décision sur le fonctionnement des services de la collectivité.

Madame le Maire explique qu'en cas de rejet du budget primitif, le Préfet sera sollicité afin qu'il saisisse la chambre régionale des comptes (CRC). Madame le Maire rassure l'assemblée délibérante en indiquant que la procédure n'implique pas la mise sous tutelle de la commune. Les budgets seront rendus exécutoires par le Préfet après avis de la CRC. Le délai de réponse peut être relativement long en raison du calendrier national (l'organisation des Jeux Olympiques, des élections européennes 2024).

Madame le Maire donne la parole à Madame CHAMPIE qui présente Budget Primitif Principal 2024, qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 503 000,00 €	Recettes	2 503 000,00 €
011 - Charges à caractère général	224 100,00 €	002 - Résultat intégré de fonctionnement	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 462 800,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €
014 - Atténuations de produits	380 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	294 000,00 €	731 - Fiscalité locale	2 000 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €	74 - Dotations et participations	503 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
66 - Charges financières	53 000,00 €		
67 - Charges spécifiques			

Les charges prévisionnelles à caractère général sont détaillées comme suit :

- Carburant : 5 000 €
- Fonctionnement du service animation, périscolaire et extrascolaire : 16 600
- Produits d'entretien : 5 200€
- Adressage (numérotation de voirie) : 3 000€
- Les fournitures administratives : 3000€ (dont la somme est répartie à part égale entre les écoles, les services de la mairie, le service animation à 1 000 €)
- Les repas de la cantine scolaire : 52 000€
- Les repas du mercredi : 4 000€
- Les sorties, séjours : 38 600€
- Les frais de maintenance (éclairage public, bornes incendies) : 21 300€
- Les frais d'assurance (dommages aux biens, flotte automobile) : 23 000
- Les frais de transport : 17 400€
- Les frais d'affranchissement : 35 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 705 100,00 €	Recettes	3 705 100,00 €
RAR 2023	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	294 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	215 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 335 100,00 €		0
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		

- En recettes (chapitre 16) : ce montant correspond au financement du bassin, des vestiaires, des ombrières et de la couverture ;
- En dépenses (chapitre 21) : ce montant correspond aux travaux Quartier le Peirard ;
- En dépenses (chapitre 23) : ce montant correspond aux travaux de la piscine et à la plus-value en cas de hausse des prix des matériaux.

➤ Déclaration de Monsieur DARRIGOL : « Votre conduite des affaires depuis quatre ans vous conduit à présenter le projet de budget 2024 dans des conditions catastrophiques. Votre entêtement à piloter seule vous conduit dans l'isolement et par conséquent dans l'impossibilité de mener une politique dans l'intérêt de la collectivité. Vous dites travailler avec une équipe resserrée, la réalité montre que vous êtes de plus en plus isolée et l'exercice de ce conseil en est la démonstration. Que dire de votre projet de budget qui est la conséquence directe du rejet des comptes administratifs 2023, votée par la majorité des élus du conseil municipal du 10 avril. Pouvez-vous indéfiniment reporter la responsabilité sur les autres. Quand ce n'est pas la faute des précédentes mandatures, auxquelles je vous le rappelle vous participiez avec des délégations, c'est la faute des élus du Conseil. A aucun moment vous ne vous interrogez sur votre propre responsabilité et votre incompétence. La situation présente, le blocage que vous organisez, l'isolement dans lequel vous êtes plongée, relèvent de votre seule responsabilité. Vous conduisez notre commune dans le mur. Tous les derniers budgets se sont traduits par des reports sur les années suivantes et non pas par des investissements structurants. Vous terminerez votre mandat sans avoir investi en direction de la jeunesse. Faut-il vous rafraîchir la mémoire quant à

l'état calamiteux des équipements sportifs. Est- il encore utile de vous demander à quel moment vous comptez engager les moyens pour la réalisation d'un local pour nos jeunes. Votre majorité a travaillé et vous a présenté des projets aboutis y compris sur le mode de fonctionnement. Vous n'avez donné aucune suite. Il en est de même pour l'éclairage public dont on reporte d'année en année les travaux alors que la ligne budgétaire est prévue. Que dire de la zone hélicoptère qui a dû passer aux oubliettes, tout comme votre projet de funérarium. Faut-il y ajouter les ombrières du parking des écoles dont le projet date de 2021. La mise en sécurité du quartier le Peirard qui fait partie de vos promesses électorales et dont la gestion laborieuse du dossier conduit à aucune réalisation à ce jour. De grâce ne reportez pas la responsabilité sur les riverains tel que vous le faites dans les commissions. Je constate que les riverains impactés par ces travaux n'ont toujours pas de servitudes tracées et actées officiellement. C'est sûrement là aussi la faute aux autres et pas la vôtre. Quant à la piscine : Trois millions trois cent mille euros, c'est l'emprunt que vous proposez dans votre projet de budget. Comment voulez-vous que les Elus vous accordent leur confiance alors que vous refusez de présenter les dossiers d'urbanisme aux élus prétextant une surcharge de travail du service urbanisme laquelle surcharge serait la conséquence directe du rejet des comptes administratifs 2023. Ce sont des procédés revanchards qui vous isolent encore un peu plus. Depuis des mois nous vous alertons sur le suivi des dossiers d'urbanisme. Vous avez ignoré nos remarques préférant laisser faire la conduite de travaux en dehors de recommandations préfectorales. Nous avons pris attache auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) qui nous informe vous avoir averti depuis janvier 2023 de la non – conformité d'un certain nombre de travaux. Cette conduite pénalisera non seulement les régussois mais également les futurs exploitants. Vous placez notre commune en cessation de paiement. Vous préférez cette voie dangereuse plutôt que de vous remettre en question. Il vous faut être à l'écoute de la majorité des élus. C'est suicidaire vous conduisez la collectivité à vue, sans ambition et contre les intérêts de la population. Vous placez notre Commune en cessation de paiement. Vous préférez cette voie dangereuse plutôt que de vous remettre en question. Il vous faut être à l'écoute de la majorité des élus et en tirer les enseignements, or, vous vous obstinez dans l'entêtement et l'isolement ce qui est néfaste pour la collectivité et les Régussois. Il faut savoir dépasser la crise et vous remettre en question. Soyez lucide. »

- Réponse de Madame le Maire : *ses affirmations n'engagent que vous. Néanmoins, il convient de se concentrer sur l'objet des débats du jour. Elle répondra à l'ensemble de ses approximations et informations erronées ultérieurement.*

- Intervention de Monsieur BONNET : *son groupe a bien conscience des enjeux. Toutefois, il n'est pas question de donner un blanc-seing. Son groupe a toujours voulu être loyal et indépendant. Les querelles intestines au sein de la majorité n'intéresse pas son groupe de même que les choix d'adhésion à un parti politique de Madame le Maire. S'agissant des budgets soumis à leur appréciation, il maintient son soutien quant à la réalisation des deux projets présentés. Pour autant, il s'inquiète de leurs conséquences financières. Le maire a fait état d'un compte d'exploitation pour la piscine à hauteur de 500 000€ (pour le fonctionnement de la structure). Par ailleurs, le Maire n'a pas connaissance à ce jour, du montant des aides qui seraient susceptibles d'être apportées par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et des modalités de leur participation. S'ajoute au coût de fonctionnement de la structure (500 000 €), le montant de l'emprunt (3 300 000 d'euros) et les 1 350 000 € dus au 31 décembre 2023. Il revient également sur l'augmentation de la masse salariale. Dans ces conditions, il leur est impossible de se prononcer favorablement sur cette proposition de budget en l'absence d'éléments certains concernant le montant des aides qui pourrait être allouées à la commune. Il aurait été nécessaire de prévoir un autofinancement plus important.*

- Réponse de Madame le Maire : *il convient de se focaliser sur les projets figurant au budget primitif qui leur est présenté dans le cadre de ce conseil municipal. Ce projet piscine prévoyait initialement une ouverture sur onze mois. Considérant l'importance des coûts d'exploitation sur cette durée, et des capacités financières de la commune, il a été décidé de revoir la durée*

d'ouverture à cinq mois. Dans le cadre du budget précédent, il avait été anticipé le recours à un emprunt à hauteur d'un million d'euros, qui n'a pas, à ce jour, été utilisé. Pour rappel, ce projet a effectivement nécessité la mobilisation de plusieurs acteurs, tels que la CCLGV. Le dossier présenté à cette époque avait recueilli l'approbation unanime des conseillers communautaires s'agissant de la participation des communes membres aux coûts de fonctionnement de cette structure. Le coût de l'opération intégré le taux maximum de subventions pouvant être allouées par les différents financeurs (Etat, Communauté des communes, Région, Département) à savoir 80%. Pour autant, elle n'est pas en mesure de communiquer sur le montant qui serait susceptible d'être notifiée à la commune. Elle entend les observations de Monsieur BONNET, pour autant les chiffres dont il parle concernent des éléments budgétaires qui ne figurent pas sur les budgets qui sont présentés aujourd'hui.

- Déclaration de Monsieur CADORET : « Ce soir je ne voterais pas le budget que vous nous présentez. Je ne souhaite pas bloquer le fonctionnement de la commune. Bien au contraire, le développement de notre village me tient profondément à cœur. Mais plutôt car vous nous avez démontré depuis le début de mandat : votre incompetence, votre absence de vision pour Régusse et surtout que vous ne cessez de mentir. Rien que sur le vote de ce budget, vous ne savez plus où donner de la tête. Vous esquivez l'obstacle mercredi et le fêtiez en sabrant le champagne, vous en appelez la chambre régionale des comptes jeudi et vous reconvoquez un conseil municipal vendredi en proposant un budget au rabais. Un budget qui n'a ni queue ni tête, un budget qui modifie sans raison les recettes entre mercredi et vendredi. A titre d'exemple : baisse de 254 000 euros de recettes fiscales au titre de l'impôt, à croire que vous avez prévu la fuite d'une partie de la population par votre mauvaise gestion de la ville. Un budget qui n'a dans sa réalité que le ré-endettement de la ville. Trois millions d'euros de dette pour financer un projet piscine qui, vous l'avez-vous-même constaté, ne tenait pas la route. Lors du conseil municipal de janvier, et nombreux sont les témoins autour de cette table, je vous ai alerté de nouveau sur « prenez le temps de travailler ce projet, je suis persuadé qu'il y aura une nouvelle version ». Depuis 2020, nous sommes à la 6^{ème} versions. Votre argument de « maturer un projet » est une ânerie que seuls les incompetents peuvent utiliser. A-t-on vu Gustave EIFFEL proposer plusieurs versions de la célèbre Tour Eiffel lorsqu'il lançait sa réalisation ? Je vous renvoie à cette phrase que vous aimez citer, mais sans la comprendre : « Gouverner c'est prévoir ». En janvier, vous avez donc menti aux conseillers municipaux en présentant un plan de financement faux. Faux dans les subventions possibles : l'exemple avec l'Agence Nationale du Sport. Le mensonge est devenu votre marque de fabrique et je ne vous accorde aucune confiance dans la gestion de la commune. Je pose la question aujourd'hui à l'ensemble des conseillers municipaux, et comme l'an dernier, Faites-vous confiance à Madame JEANNERET pour dépenser trois Millions d'euros ? endettant la commune au-delà de ses capacités, bloquant tous projets futurs. Un million d'euros d'emprunt a été souscrit. Deux millions d'euros supplémentaires dans le budget. Car aujourd'hui rien n'est acquis dans les subventions annoncées, tout change et je l'ai démontré. La CCLGV n'a pas voté une participation au budget de fonctionnement. Alors que nous commençons à désendetter la ville, vous nous demandez de vous faire confiance et de voter un budget insincère et incohérent, un budget qui n'apporte rien à notre commune si ce n'est de la dette ! Non Madame le maire nous ne pouvons continuer de vous laisser ruiner notre ville. Il est temps que cela cesse. Puisque vous avez dit vous-même dans la presse que vous n'avez plus de majorité, et si vous tenez un tant soit peu à Régusse, ne nous laissez pas dans cette situation de blocage du fait de votre incompetence, remettez votre mandat en cause ».
- Réponse de Madame le Maire : en raison du rejet du compte administratif, aucun projet de budget primitif n'a pu être soumis à la délibération du conseil municipal, dès lors que les RAR et les excédents de résultats ne pouvaient pas être intégrés. Contrairement aux assertions de Monsieur CADORET, la CCLGV apporte son soutien à ce projet. Concernant l'emprunt, le taux d'endettement actuel de la commune est de 2,5 ans, si la commune emprunte trois millions d'euros le taux d'endettement de la commune serait de 5 ans (le seuil critique étant de 12 ans).

A noter également qu'il s'agit d'un emprunt qui serait mobilisable en fonction des besoins financiers de la commune. En conséquence, plus le montant des subventions est important, moins la commune aurait besoins de recourir à l'emprunt.

- *Intervention de Monsieur CADORET : à la lecture des documents budgétaires, la commune va s'endetter à hauteur trois millions d'euros pour financer le projet piscine.*
- *Réponse de Madame le Maire : l'inscription de l'emprunt au budget primitif n'implique pas obligatoirement l'utilisation de la totalité de cet emprunt. Le financement de cette opération dépendra du montant des subventions qui seraient allouées par les organismes financeurs.*
- *Intervention de Monsieur DARRIGOL : précise que le projet présenté à la CCLGV a suscité des questions de la part des membres des conseillers communautaires notamment sur les comptes d'exploitation.*
- *Réponse de Madame le Maire : les interrogations se rapportaient essentiellement sur la durée d'ouverture et non pas sur l'opportunité du projet. Plus la période d'exploitation serait longue plus les coûts d'exploitation seraient importants, d'où la nécessité de discuter et de réfléchir quant à la durée d'ouverture de la structure.*
- *Intervention de Madame DUBUC : le projet piscine aurait dû être supporté par la CCLGV et non pas par la commune.*
- *Réponse de Madame le Maire : les transferts de compétences à un EPCI se font en début de mandature. Lors de leur prise de fonction, le projet piscine n'était pas inscrit dans le cadre d'un transfert.*

- *Déclaration de Madame PETERS : « Chers membres élus du conseil municipal, chers habitants de Régusse,*

Face à la situation actuelle où chacun semble considérer comme sa principale mission de critiquer et de chercher des boucs émissaires pour le moindre détail dans les textes prononcés ou tapés via les réseaux sociaux, les échanges de mails, directement ou indirectement adressés aux parties concernées dans le but de déstabiliser ce qui est possible, sans se rendre compte des conséquences à court et à long terme. Il y aura des conséquences pour l'intérêt général de notre bien-aimée Régusse et de ses habitants. Apparemment, les egos priment pour certaines personnes. Parfois, il faut avoir le courage de mettre de côté son intérêt personnel et de passer outre ses propres convictions.

Des messages non nuancés et non fondés causent plus de tort et de mal que vous ne le pensez. Nous sommes confrontés à des personnes qui prennent des risques en se portant volontaires pour être des figures publiques comme le maire avec ses adjoints et élus : étant l'équipe des élus. Assumer ce rôle comme maire comporte des risques car cela entraîne une énorme responsabilité, à savoir ne jamais perdre de vue ce que l'on doit faire pour servir l'intérêt public et être là pour vous et pour tout le monde, indépendamment de l'origine, de l'idéologie ou autre, indépendamment pour quelle raison. Cette ligne est parfois mince, mais avoir les pieds bien ancrés malgré les vents contraires et les courants et gérer les différentes perspectives demande du courage. Tout le monde n'est pas apte à cela, surtout pas ceux qui pensent qu'opposer les influences du parti et de son opposition est un moyen de miner l'autorité, de manquer de respect et d'intimider les gens pour quelle raison ? Pour quel prétendu INTÉRÊT PERSONNEL ? Eh bien, cela s'appelle la politique – être en désaccord par définition sur quelque chose qui, si vous y réfléchissiez bien, est finalement aussi dans VOTRE intérêt ? Peut-être pas individuellement, mais dans l'intérêt général de la communauté : la municipalité et ses habitants.

Peut-être faut-il se demander si vous n'allez pas trop loin avec toutes ces accusations sans envisager les conséquences de cette attitude lâche.

La situation est tellement déstabilisante, même au sein de nos propres rangs, que la morale est difficile à trouver, mais elle se renforce également dans la détermination à persévérer dans la mission générale de notre majorité, comme cela a été présenté lors des élections.

Il n'y a donc plus rien à perdre avec une attitude négative, que j'espère vous fera réfléchir un peu plus après mon plaidoyer. Plus rien à perdre, c'est pourquoi je prends la parole, car cela montre que je soutiens pleinement l'équipe de collaborateurs qui assiste nos élus politiques ; élus avec conseils, actions et expérience. Je reste engagée envers l'équipe et la personne désignée pour le poste de maire, Madame Jeanneret Renée.

"Les chiffres parlent et en disent beaucoup, mais pas tout, et ils ne disent rien à eux seuls."

Il faut les lire et les interpréter correctement. Mais il s'agit de politique et de ses effets sur nos habitants et sur l'intérêt de notre village, de notre vie de village et de notre avenir à tous : jeunes et moins jeunes.

Je remets en question l'attitude contradictoire et faible de ceux qui pensent avoir le droit de critiquer les employés municipaux dans leur travail très apprécié. Je remets en question le flot incessant de courriels et de critiques sur les réseaux sociaux visant à semer le doute sur le travail de l'équipe actuelle des élus et du maire. Sans diminuer l'importance du travail effectué, car il s'agit toujours d'un travail humain et un être humain n'est pas toujours parfait, commet des erreurs ou oublie parfois des choses, mais il est fait avec beaucoup de dévouement, d'efforts et de temps continus. Et de nombreux dossiers ont nécessité une attention particulière pour les remettre à jour aux normes de 2024.

Votre contradiction concernant la piscine ! Au départ, comme nous l'avons dit, nous voulions aborder cette question avec un nouveau projet, soit une nouvelle piscine, soit, si c'était une situation financièrement difficile, ce sujet serait discuté pour envisager une autre utilisation. Ensuite, on a remis en question si nous (la majorité) étions pour ou contre la piscine. Non, nous n'avons jamais été CONTRE, mais nous avons toujours essayé de prendre en compte ce qui serait financièrement possible. L'opinion du "peuple" était que tant que c'était un peu possible, le projet de piscine devait être relancé ou la fonction de la PISCINE conservée. Toute l'équipe et les employés municipaux se sont donné beaucoup de mal pour présenter un projet réalisable. Tout est prêt. Mais maintenant que l'heure est venue, vous tournez le dos à l'opposition et ignorez la volonté de nos habitants. Non seulement le vote contre les CA et budgets pose des problèmes pour trouver un consensus au sein de votre soi-disant base électorale, mais vous ne réalisez pas que voter contre cela signifie que aucun projet de piscine ne pourra être demandé aux autorités. C'est maintenant ou jamais si nous voulons continuer et offrir ce service à l'avenir à nos enfants. Une étude détaillée a été réalisée, toutes les parties ont été évaluées. Des plans exécutables (visuels et techniques) ont été dessinés et modifiés, des négociations ont eu lieu sur la faisabilité des plans de construction proposés et modifiés, des négociations et des discussions sur les prêts, les subventions et les exploitations pour parvenir à un plan définitif et beau ! Et maintenant, vous tirez la prise dans quel but ? Pour montrer que le maire ne fonctionne pas correctement ?

Vous commettez une erreur cruciale qui entraînera des répercussions sur tous les habitants. L'initiative louable du maire Bonnet, à l'époque, n'a pas été suffisamment entretenue au fil des décennies et a ainsi perdu de sa pertinence sous sa forme actuelle. Les plans élaborés rendent le projet durable pour l'avenir, avec une ultime mise à niveau selon les normes actuelles. Ce que l'opposition ne comprend pas, c'est qu'un NON maintenant signifie que les subventions ne seront plus accordées, que le projet tombera à l'eau littéralement, mais aussi que les subventions ne pourront plus être demandées à nouveau si nous ne continuons pas ce qui a été lancé à l'heure actuelle. Ainsi, la piscine sera définitivement perdue pour l'avenir. Vous devez assumer votre responsabilité.

L'équipe restant de la majorité voit l'importance et donc l'intérêt général de notre magnifique commune : la vie du village et son patrimoine. Le projet des remparts en fait un autre projet en cours et pour lequel beaucoup de travail a déjà été réalisé et dont des subventions ont été promises.

Si votre patrimoine vous tient à cœur, cela vaut également pour les projets déjà lancés. Avec les subventions accordées, nous pouvons réaliser de belles choses qui aideront notre commune à avoir une meilleure image et à offrir un meilleur avenir aux générations actuelles et futures.

Le vote pour ou contre les subventions des associations : Je pense que tout le monde comprend très bien que la vie sociale, culturelle et sportive du village est d'une grande importance à soutenir et à entretenir. Contribuer à cela aide le moral de tous les bénévoles qui investissent leur temps pour

maintenir et animer la vie associative. Il s'agit d'une contribution financière non automatique, ni sur le montant ni sur l'attribution effective, pour montrer que la municipalité soutient ce qui est important pour la conservation des associations.

Certes, sous conditions à respecter, mais nous sommes main dans la main. Ce n'est pas parce que les budgets ont été réduits de moitié. Des conclusions sont tirées sur la base d'informations erronées, créant une image fausse. Si les subventions ne sont pas demandées, cela signifie que le fonds de subvention devient un tampon et peut être utilisé pour financer des projets exceptionnels liés directement à la vie communale ou transféré comme excédent à l'année suivante. Ou bien d'en pouvoir accorder une augmentation ailleurs exceptionnelle. Pourtant il n'est pas obligation de consommer la totalité.

Ma conclusion :

Bloquer de quelque manière que ce soit des projets déjà lancés ou à entreprendre empêchera les futurs mandats de progresser dans ce domaine.

Le bon sens est une grande vertu. Passez outre vos propres intérêts et je demande de ne pas semer la confusion parmi votre base électorale, ce qui entraînerait l'oubli de ce qui compte VRAIMENT. Cela se fait au détriment de l'intérêt de vos concitoyens locaux. Nous ne pouvons pas satisfaire à 100% les demandes de tout le monde, mais la politique consiste à donner un peu et à prendre un peu tout en préservant l'intérêt général comme objectif principal : Régusse est un magnifique village et nous devrions passer un peu plus de temps ensemble, prendre un café ou un verre de rosé avec des glaçons, ce que nous appelons ici une piscine ou une piscine : brisons la glace ensemble et mettons-nous au travail sur un projet qui remettra Régusse sur la carte ou rejetons-nous la faute sur les autres et risquons-nous de tout perdre ? Votre avenir est en jeu : vous avez déjà bloqué les bases, mais comme nous le disons, mieux vaut tard que jamais. Ce soir, c'est à vous de rectifier en partie ce qui doit être réalisé pour votre, pour notre avenir régussois.

Ensemble, nous sommes plus forts que vous et moi seuls.

Je remercie personnellement chacun pour son engagement individuel et collectif envers un objectif plus grand. Chaque employé municipal pour son dévouement sans faille et pour nous supporter et épauler pour que nos engagements se déroulent au mieux. Et je m'en excuse, que parfois, un jeu politique et climat très démoralisant où l'opposition nous riz au nez . Et je prends fortement distance aux élus qui se permettent de critiquer ou brusquer les agents de la commune en direct en prenant position comme rôle d'employeur. C'est en dehors des proportions et en dehors des compétences d'un simple élu.

Quel que soit le résultat, je m'engagerai jusqu'au bout de mon mandat à faire avancer le plus possible des projets et d'affaires nécessaires en cours.

Je vous remercie pour votre écoute et reste dans le respect de décision de chacun ».

- *Intervention de Monsieur BONNET : il tient à souligner que son groupe n'a jamais utilisé les réseaux sociaux pour relayer leurs opinions quant à la politique menée par la majorité.*
- *Madame le Maire rappelle que les budgets présentés ont vocation à faire fonctionner la collectivité et le village. Chacun dispose de la liberté d'exprimer ses opinions au travers du vote du jour, mais les élus ne doivent pas se tromper de cible.*
- *Intervention de Madame DURIEZ « ce n'est pas parce que l'on vote contre le budget que l'on est contre le village. Au contraire, nous sommes pour le village [...] ! »*

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après avoir examiné le projet de budget primitif principal 2024, chapitre par chapitre, à **12 CONTRE** (A. FILIPPI ; F. MATHIEU ; R. AMIOT ; B. RODSPHON ; A. DURIEZ ; J. BRENIER ; R. BONNET ; R. CADORET ; G. DARRIGOL ; P. DUBUC ; N. QUENNESSON ; C. OLIVIER) – **10 POUR** (R. JEANNERET ; C. DAGUET ; M. GANDON ; Jean-Pierre LION ; K. CHAMPIE ; D. STAES ; L. BONHOMME ; V. PEY-PATIN ; M. PETERS ; Michel PETIT) – **0 ABSTENTION**

REJETTE le Budget Primitif Principal 2024, qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 503 000,00 €	Recettes	2 503 000,00 €
011 - Charges à caractère général	224 100,00 €	002 - Résultat intégré de fonctionnement	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 462 800,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €
014 - Atténuations de produits	380 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	294 000,00 €	731 - Fiscalité locale	2 000 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €	74 - Dotations et participations	503 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
66 - Charges financières	53 000,00 €		
67 - Charges spécifiques			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 705 100,00 €	Recettes	3 705 100,00 €
RAR 2023	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	294 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	215 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 335 100,00 €		0
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		

Considérant les résultats du présent vote, Madame le Maire ne peut pas soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante les points suivants, inscrits à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18h43.

Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire,
Laura BONHOMME